

RF s/p LARGENTIERE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2019 007-210701587-20190316-2019_MARS_01-DE

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 16 mars 2019

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 11/03/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy FAURE</i>
Présents : 9 Votants: 8	Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Josiane MEDICO, Michèle SEVEYRAC, Marie-José SOLE GIRAUD, Hyacinthe TARIOT
Pour: 8 Contre: 0	Présents non votants: Jacky SOUBEYRAND
Abstentions: 0	Représentés: Excusés: René ETIENNE Absents:
	Secrétaire de séance: Marie-José SOLE GIRAUD

Objet: Vote du compte administratif -M14 - 2019_MARS_01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Guy Faure, 1er adjoint,**

délibérant sur le compte administratif **M14** de l'exercice 2018 dressé par **Jacky Soubeyrand, Maire,**

après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 859.05		30 000.00		76 859.05
Opérations exercice	94 158.06	101 883.18	119 274.45	153 556.68	213 432.51	255 439.86
Total	94 158.06	148 742.23	119 274.45	183 556.68	213 432.51	332 298.91
Résultat de clôture		54 584.17		64 282.23		118 866.40
Restes à réaliser	21 500.00				21 500.00	
Total cumulé	21 500.00	54 584.17		64 282.23	21 500.00	118 866.40
Résultat définitif		33 084.17		64 282.23		97 366.40

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MEZILHAC, les jour, mois et an que dessus.

le 1er adjoint Guy Faure

Guy Faure

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL
MEZILHAC, LE 22 MARS 2019

